

Détournements à l'administration

■ Un agent vole vingt mille euros à l'Office de la formation en alternance.

L'Office francophone de la Formation en Alternance (Offa) est un organisme public tout jeune: il a été créé en 2015. Et pourtant, cette institution, qui a pour mission la coordination de l'enseignement en alternance (école/lieu de travail) en Belgique francophone, doit déjà affronter un petit scandale.

Vingt mille euros... ou plus

Selon nos informations, un agent qui avait été détaché au sein de l'Offa par l'Ifapme (l'Institut wallon de formation en alternance) a détourné des sommes d'argent qui, accumulées ces derniers mois, s'élèveraient à environ 20 000 euros. Il semblerait que ce collaborateur se faisait rembourser des notes de frais injustifiées.

Ce stratagème est manifestement passé entre les mailles des contrôles internes à l'Offa et il a fallu que la cour des Comptes s'en mêle pour que le détournement d'argent public soit révélé il y a quelques jours. Démasqué, l'agent a été immédiatement licencié pour faute grave.

Plainte auprès du parquet

La justice devrait s'en mêler assez rapidement car une plainte a été directement déposée par l'Offa et par l'Ifapme auprès du parquet du procureur du Roi.

Par ailleurs, l'agent a été entendu dans le cadre d'une audition interne à son administration. Il a reconnu les faits et s'est engagé à rembourser

les montants détournés. L'Offa et l'Ifapme avaient décidé de ne pas ébruiter l'affaire, mais elle est tout de même venue jusqu'aux oreilles de "La Libre".

Reste que ce détournement pose plusieurs questions. D'abord, les montants volés par l'agent sont incertains: une analyse serait en cours au sein de l'Offa afin de déterminer si la fraude est plus importante que les 20 000 euros estimés actuellement. Comme mentionnés ci-dessus, les faits se sont étalés sur plusieurs mois. On craint que les détournements soient plus importants encore.

Des complices en interne ?

Ensuite, il faudra déterminer comment ce genre de manipulation a pu arriver. En effet, s'il y a eu des remboursements indus versés au fraudeur, ils devaient bien, à un moment ou à un autre, correspondre à des ordres comptables validés par la hiérarchie de l'Offa. Y a-t-il donc eu des complicités au sein de l'organisme public ?

Ou alors l'argent a-t-il pu être subtilisé en raison d'une absence coupable de règles de contrôle interne ou en raison de dysfonctionnements ? Ces questions sensibles feraient également l'objet d'une enquête de l'Offa.

No comment de l'Offa

Du côté de l'Offa, Eric Hellenendorf (Ecolo), le directeur général, ne souhaite pas faire de commentaires, le dossier ayant été confié à la justice. Il nous certifie cependant avoir pris immédiatement "toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder l'intérêt général et l'intérêt particulier de l'organisme public" sous sa responsabilité.

Frédéric Chardon

Il a fallu que la Cour des comptes s'en mêle pour que ce détournement d'argent public soit révélé il y a quelques jours. Démasqué, l'agent a été immédiatement licencié pour faute grave.